

ral n'a jamais cessé d'empiéter sur des domaines qui devraient relever des provinces. Il semble même qu'il ait parfois abusé de ses pouvoirs excessifs et il conviendrait sans doute d'examiner cette question. Il me semble que la tâche fondamentale du comité permanent, du Parlement et de tous ceux qui se préoccupent de la question, est d'entreprendre la révision des principales fonctions du gouvernement et des latitudes qu'on lui laisse, en tant que serviteur du peuple, au sujet de l'habitation, de la pollution, de la santé publique, et de ces dizaines d'autres choses qui constituent la tâche d'un gouvernement. Nous devons reviser ces fonctions et déterminer si elles seront exercées d'une manière plus efficace au niveau fédéral, au niveau provincial ou par une coopération entre les deux niveaux.

Certains aspects du gouvernement se rangent évidemment sous une même rubrique. Il est évident que la défense relève du gouvernement fédéral et touche aux affaires internationales. La plupart, sinon tous les aspects des affaires internationales en dépendent. Le domaine de l'éducation, dans un pays bilingue comme le nôtre, peut intéresser d'autres niveaux de gouvernement. Certains aspects de notre vie nationale relèveront de la juridiction de divers autorités et gouvernements. Toutes ces activités gouvernementales doivent être revisées et examinées. Toutefois, les choses se corseront lorsque l'on se rendra compte qu'il y a divergence de vues à ce sujet dans les diverses régions du pays. D'excellentes raisons, historiques et autres, expliquent pourquoi une province comme le Québec, qui présente une culture particulière, un langage distinct et des antécédents différents, souhaite une certaine décentralisation afin qu'elle puisse contrôler des aspects de sa propre existence, raisons qui ne jouent pas dans le reste du Canada. Nous devons élaborer une constitution qui respecte le droit qu'ont les habitants du Québec de dire: «Nous voulons protéger notre propre culture et nos droits en obtenant une juridiction législative sur certaines questions sociales», mais en même temps, nous ne voulons pas priver les autres provinces de la possibilité de travailler ensemble, à l'échelon national, à atteindre certains buts qu'ils estiment importants.

C'est pour ces raisons que nous, de ce parti, avons parlé d'un statut particulier pour le Québec. Ce n'est pas que nous voulions accorder des privilèges particuliers à une province, c'est-à-dire au Québec. Nous avons exposé ces vues parce que nous reconnaissons que les différentes régions du pays ont des besoins différents, des exigences différentes. Nous ne

sommes pas dogmatiques. Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la sagesse.

Les difficultés surgiront, je pense, lorsque nous en arriverons aux cas précis, lorsque nous aborderons la question de la répartition des pouvoirs, de la distribution de l'argent. Il est grand temps de s'attaquer à la tâche. Je me range à l'avis que le premier ministre exprimait ce matin, savoir que la délégation de la responsabilité ou du pouvoir, que ce soit du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux ou dans le sens inverse, ne constitue pas la solution. Cependant, il nous faut étudier cette notion de délégation. Des droits et des pouvoirs qui peuvent s'acquérir par délégation pour être retirés ensuite ne règlent rien. Un pareil régime ne donne pas de bons résultats. Toute formule de délégation doit être souple pour répondre à nos besoins. Par-dessus tout, il nous faut éviter la rigidité, car la rigidité entraînera l'échec de notre fédération.

Dans notre parti, nous n'encourageons pas les solutions rigoureuses. J'ignore si le premier ministre se livrait à l'art oratoire lorsqu'il nous a demandé de lui expliquer nos théories au cours de ce bref débat. Nous avons des propositions. Nous avons examiné la question et nous estimons pouvoir participer à la solution de nos problèmes. Cependant, nous n'offrons présentement aucune solution rigoureuse.

A mon avis, il est urgent de créer le comité parlementaire dont il a été question. Pour ma part, j'en préconise l'institution depuis que je siège à la Chambre. J'ai correspondu avec le premier ministre précédent et j'en ai discuté avec lui. Il s'y montrait toujours favorable, mais pas pour l'instant. Ce n'était jamais le moment opportun. Il avait que l'initiative serait bonne, et que les membres du Parlement devraient débattre ces problèmes en comité, mais il ajoutait qu'il faudrait constituer ce comité au moment opportun. J'affirme qu'aucun moment n'est plus opportun que maintenant. Des questions spécifiques pourraient être déferées à ce comité, et il pourrait y avoir des discussions à tous les niveaux de gouvernement.

Je dirai, pour terminer, que le devoir de discuter la réforme de notre constitution incombe avant tout au Parlement. Le Parlement est un organisme représentatif des Canadiens et c'est le plus représentatif de nos organismes. Nous sommes leurs représentants non seulement du fait que nous sommes élus pour les représenter mais parce que nous venons de toutes les régions, que nous appartenons à tous les milieux, à toutes les professions et, pour ainsi dire, à tous les niveaux sociaux. Si les députés ne peuvent utiliser